

CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

SESSION 2024
Indications de correction

ÉPREUVE DE QUESTIONS TECHNIQUES À PARTIR D'UN DOSSIER

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : ESPACES VERTS ET NATURELS

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Question 1 (6 points)

Attentifs à la préservation de la biodiversité, les élus de la communauté de communes de Technicom, au sein de laquelle vous êtes technicien en charge de la gestion des espaces verts, envisagent l'élaboration d'une trame noire pour le territoire.

Vous rédigerez une note à l'attention du directeur des services techniques exposant les enjeux de la trame noire et apportant des éléments méthodologiques de mise en œuvre.

Présentation : le candidat reprend le formalisme attendu dans ce type d'exercice (mention de l'objet de la note et de la fonction de son destinataire)

Éléments qui peuvent être mis en avant par le candidat dans la note

Éléments introductifs éventuels :

- Question de la biodiversité, indissociable de l'action des services d'espaces verts et de l'aménagement urbain, prise en compte dans les pratiques durables et par le biais de documents d'aménagement
- Trame noire : une reconnaissance croissante de l'impact négatif de la pollution lumineuse sur la biodiversité, matérialisée par l'émergence de cette nouvelle typologie de corridor écologique, complémentaire de la trame verte et bleue

Corps de la note :

I – une diversité d'enjeux liés à la trame noire

- Préservation de la biodiversité
 - **Réduction de la menace sur la biodiversité** : perturbations multiples atteignant la faune et la flore, liées à la pollution lumineuse (désynchronisation de la saisonnalité des végétaux, impact sur les espèces pollinisatrices, restriction d'habitat de certaines espèces dont le déplacement est entravé...)
 - **L'inscription dans un cadre réglementaire** : préconisations posées par l'arrêté du 27 décembre 2018 (limitation/réduction des émissions de lumière artificielle), par l'article L 371-1 du code de l'environnement (intégration de la notion de pollution lumineuse dans les corridors écologiques couverts par la TVB)
- Définition d'une stratégie de gestion de l'éclairage nocturne
 - **Sobriété lumineuse, sobriété énergétique** :
 - sur le plan technique, une stratégie d'interventions / de limitations / de bonnes pratiques bien définie qui permet d'aller dans le sens d'une sobriété lumineuse, pour un plus grand respect de la biodiversité : suppression de lampadaires inutiles, éclairage de la seule surface utile, spectre/intensité les plus réduits, horaires et durées d'allumage, extinction en cœur de nuit, remplacement de luminaires...
 - impact potentiellement favorable de cette sobriété énergétique sur les finances locales : certains luminaires peuvent être plus coûteux, voire énergivores, mais des mesures d'extinction en cœur de nuit engendrent des économies notables
 - **Des enjeux d'acceptabilité** : l'éclairage public urbain étant intimement associé à la notion de sécurité, des orientations de type extinction doivent faire l'objet de sensibilisation/concertation

II – Eléments méthodologiques pour l'élaboration d'une trame noire à l'échelle de Technicom

- Une diversité d'outils à mobiliser
 - **urbanisme réglementaire / aménagement** : PLUi, Scot, OAP thématique, TVB...
 - **intérêt d'un document cadre définissant la stratégie d'éclairage urbain** de type Schéma directeur d'éclairage : non réglementaire, permettant de définir l'état des lieux, les enjeux locaux, les préconisations, les choix technologiques / méthodologiques retenus...
 - **inventaires de biodiversité existants**
 - **communication / concertation / information** : une diversité d'usagers / d'acteurs concernés doivent être intégrés dans la réflexion
 - **ingénierie** : appui éventuel sur l'expertise d'acteurs extérieurs (expert biodiversité, BE technique, syndicat d'énergie...)
 - **sources de financement extérieures**
- Une approche méthodologique projet classique pour mener à bien la démarche en fonction des enjeux de biodiversité / des orientations voulues
 - Diagnostic territorial, définition des instances de pilotage / de mise en œuvre du projet, concertation de l'ensemble des parties prenantes pour une pertinence, acceptabilité et mise en œuvre fluide de l'aspect préconisations
 - Définition de la stratégie d'action permettant la mise en œuvre de la trame noire : objectifs, axes, acteurs, moyens, calendrier, phasage, évaluation...
 - Prise de délibération du conseil communautaire permettant la mise en œuvre des actions / travaux arrêtés

Question 2 (4 points)

Une aire de jeux doit être créée dans un nouvel espace vert de proximité de votre collectivité territoriale.

a/ Détaillez les principes qui doivent guider la création d'une aire de jeux dans un espace vert. (1,5 point)

Sécurité

- respect des normes → accompagnement technique par des professionnels qualifiés et formés aux normes en vigueur
- impératif d'inscription dans le contexte réglementaire : textes de référence (1994, 1996)
- environnement / végétaux (non toxiques, non piquants)
- sécurité de l'accès

Conception, aménagement

- sélection des équipements pour une intégration harmonieuse et durable des jeux
- objectifs et publics ciblés → diversification des activités proposées – faire de l'aire de jeux un outil d'intégration dans la commune – choix de mobilier fonctionnel et confortable : dimension intergénérationnelle...
- facilité d'entretien et de gestion

b/ Expliquez la démarche à adopter pour assurer le suivi d'une aire de jeux sur le plan administratif et sa maintenance. (1 point)

- élaboration d'un plan prévisionnel des interventions à effectuer
- organisation d'inspections régulières avec tenue d'un registre de contrôle et de maintenance attestant les inspections régulières :
 - contrôle visuel de routine pour identifier les risques possibles (vandalisme, conditions météorologiques)
 - contrôle fonctionnel (décret n°96-1136) : contrôle plus approfondi à effectuer à des intervalles de 1 à 3 mois
 - contrôle annuel principal (décret n°96-1136) : pour constater le niveau de sûreté de l'équipement dans son ensemble
- possibilité de pratiquer les tests HIC

c/ Proposez une méthodologie permettant d'intégrer l'accessibilité dans la conception de ce projet. (1,5 point)

- une dimension intégrée dès la phase conception
 - concertation avec les habitants (besoins / attentes) ; diagnostic de l'existant et proposition d'un plan projet (Bureau d'étude interne ou externe) à valider
- créer les conditions de l'accessibilité (chaîne de déplacement)
 - un parking pour tous et tous les modes de déplacements, une liaison principale confortable aux normes ; un sol souple dans l'aire de jeux
- mobilier
 - une aire de jeux accessibles à tous (structures polyvalentes accessibles pour les différentes tranches d'âges) ; du mobilier adapté aux seniors ; mobilier de communication et directionnel adapté à tous (logos, braille, couleurs...)
- le végétal et la biodiversité, composantes du jardin pour tous
 - des végétaux dénués de danger (non toxiques, non piquants) ; qui marquent le rythme des saisons et répondent aux plaisirs des 5 sens (couleurs, textures, parfums, goût...); perspectives potentielles de visites guidées (tactiles...)

Question 3 (6 points)

Confrontée à la nécessité de lutter contre l'artificialisation des sols, votre collectivité territoriale souhaite développer la renaturation sur son territoire.

a/ Exposez les objectifs et enjeux de la renaturation de l'environnement urbain. (2 points)

Eléments de contexte :

- l'artificialisation des sols, un phénomène en augmentation, qu'il est impérieux de maîtriser
- des objectifs sont d'ailleurs fixés dans ce domaine, fixant un horizon zéro artificialisation nette (ZAN) à 2050 (loi Climat et Résilience d'août 2021, un sujet d'actualité forte pour les collectivités
- la désimperméabilisation / renaturation comme l'une des réponses et comme levier de développement du végétal en ville, dont les services écosystémiques contribuent de façon décisive à la lutte contre le réchauffement urbain, constituent des réservoirs de biodiversité et des espaces naturels répondant à une demande sociale

Eléments de définition :

- la renaturation, une opération qui permet à un milieu modifié / dénaturé par l'homme (anthropisé) de viser le retour à la pleine terre, en recherchant un fonctionnement écologique au plus proche des écosystèmes naturels : -> retour de la biodiversité végétale et animale

Des gisements propices à la renaturation diversifiés dans l'espace urbain :

- espaces imperméabilisés : parkings, cours d'écoles, d'immeubles, espaces publics asphaltés, friches, sites industriels....
- Illustration de la dynamique de déminéralisation / végétalisation / renaturation par le traitement des cours d'écoles en « cours Oasis », à l'agenda de nombre de collectivités

b/ Expliquez de quelle façon les collectivités peuvent identifier leur « potentiel de renaturation ». (2 points)

Méthodologie et cartographie, au service de la renaturation :

- Parmi les méthodologies en développement, une étude prometteuse réalisée par l'ARB d'Ile-de-France visant à cerner le potentiel de renaturation dans le tissu urbain :
 - o Méthode basée sur 3 grands critères / enjeux : reconquête de la biodiversité, adaptation au changement climatique (risque inondation, ICU) et santé/cadre de vie (pollution de l'air, espaces carencés en espaces verts) territorialisés à partir de données diverses, principalement SIG
 - o L'agrégation des données permet de faire ressortir les espaces à forts enjeux du territoire sur lesquels, la localisation d'espaces imperméabilisés susceptibles de faire l'objet d'un projet de renaturation déterminera un potentiel de renaturation
- L'intérêt de la cartographie, comme outil d'aide à la décision
 - o Possibilité d'établir les enjeux de renaturation à une diversité d'échelles, priorisation des espaces à traiter
 - o Support d'argumentation auprès des élus à partir de données objectives

c/ Expliquez comment un espace destiné à la renaturation doit être pris en charge pour retrouver son « état naturel ». (2 points)

Si les éléments de définition de la notion de renaturation n'ont pas été donnés par le candidat en 3a), ils peuvent être communiqués en préambule de cette question

- *la renaturation, une opération qui permet à un milieu modifié / dénaturé par l'homme (anthropisé) de viser le retour à la pleine terre, en recherchant un fonctionnement écologique au plus proche des écosystèmes naturels : -> retour de la biodiversité végétale et animale*

Opération de renaturation d'un site, conçue en fonction de l'objectif défini (la vie qui doit y être recréée)

-> une diversité d'actions préconisées

- en préalable, **l'étude de sol** : qualité, nature du sol réalisée en lien avec la destination l'objectif visé pour **recréer le biotope favorable à la flore et faune locales**
 - o définition d'espèces cibles, structurantes du couvert végétal : maintien / aération des sols en place, dans la perspective d'une végétalisation plus pérenne
- au-delà de la renaturation, favoriser les **écotypes locaux** :
 - o intérêt du recours à la marque Végétal local mise au point par l'OFB (végétaux sauvages, issus de collecte en milieu naturel), collecte *in situ* avant travaux ou dans des zones similaires proches, semenciers...
- attention portée aux divers aspects techniques :
 - o amendements (organique, compost, engrais)
 - o préparation du sol / opérations de désherbage / semis

Question 4 (4 points)

Vous êtes technicien territorial en poste dans une collectivité qui possède un parc à caractère patrimonial. Un projet de requalification du parc est à l'étude, qui doit prendre en compte les nouveaux besoins des habitants, tout en s'inscrivant dans une gestion durable et en préservant l'identité du site.

a/ Exposez les enjeux liés à la rénovation de ce type d'espace vert à caractère patrimonial (3 points)

Une opération qui nécessite **d'articuler une diversité d'enjeux : patrimoniaux, paysagers, sociaux (usages), environnementaux** (gestion...) que l'élaboration d'un plan de gestion pourra concilier :

Dimension patrimoniale du site :

- attention portée aux conditions de protection éventuelles relatives au jardin patrimonial sur lequel porte l'opération : classement ou inscription du site, arbres remarquables...
- parti pris en matière de restitution des codes paysagers (restitution des codes stylistiques et végétaux) ;
- conditions à réunir pour une approche écologique de la gestion cet espace

Fonction sociale du parc / accueil des usagers :

- conciliation de la dimension patrimoniale et sociale
 - o faire en sorte qu'il réponde aux attentes/besoins des habitants - concertation
 - o y intégrer des équipements mieux adaptés -> accessibilité intégrale du site
- modernisation de l'image du parc / médiation
 - o valoriser le patrimoine arboré
 - o faire du parc un lieu de sensibilisation de la population à la biodiversité
 - o faire du parc un lieu de rencontre culturelle
 - o développement d'actions participatives
 - o viser une labellisation Jardin remarquable

Gestion de l'espace vert

- intégration des divers enjeux dans le plan de gestion de l'espace vert
- attention portée à la biodiversité (protection faune / flore)
- pratiques professionnelles : réflexion sur les outils / les compétences nécessaires mobilisées dans le cadre du projet
- objectif de réduction des coûts d'entretien grâce à des équipements plus modernes

b/ Proposez des pistes pour associer les habitants à ce projet (1 point)

- démarche de consultation pour recueillir les besoins/attentes des habitants
- proposer des conférences, réunions pour informer la population
- associer les établissements de proximité / associations locales volontaires : écoles, centres aérés, instituts médico-éducatifs, Ehpad...
- planter avec la population, lors de journées spéciales
- ...